

04 avr 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 04/04/03

## Vente de terrains aéroportuaires à BIAC

Sur proposition de M. Rik Daems, Ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques, le Conseil des Ministres a approuvé les modalités de financement relatives à la vente de terrains aéroportuaires de Bruxelles-National à Brussels International Airport Company (BIAC) (\*).

Sur proposition de M. Rik Daems, Ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques, le Conseil des Ministres a approuvé les modalités de financement relatives à la vente de terrains aéroportuaires de Bruxelles-National à Brussels International Airport Company (BIAC) (\*).

Ces terrains ont été vendus pour un montant de 205.007.945 euros (\*\*). Le remboursements'effectuera en huit ans, par tranches égales de 25,625 millions d'euros, établis de 2005 à 2012. (\*) vente autorisée par l'arrêté royal du 30 décembre 2001.(\*\*) voir arrêté royal du 30 décembre 2001.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe